

RESSORTISSANTS EN PROVENANCE DE L'UE EEE ET SUISSE

LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Réf. : SRI- AUTRES SITUATIONS- HORS UE-SEJOUR PERMANENT-LISTE 10E

Vous résidez en France de façon permanente. Pour bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé au titre des droits communautaires, merci **de nous retourner cette liste** accompagnée des documents suivants :

- le formulaire S1 délivré par l'Etat membre pour vous et tous les membres de votre famille vous accompagnant
- une photocopie de votre pièce d'identité pour vous et tous les membres de votre famille vous accompagnant
- une copie intégrale de votre acte de naissance ou un extrait de votre acte de naissance avec filiation pour vous et tous les membres de votre famille vous accompagnant. Ce document doit être authentifié, notamment par un cachet lisible
- une photocopie d'un justificatif de domicile
- votre relevé d'identité bancaire (n° IBAN)

VOTRE DOSSIER ACCOMPAGNE DE CETTE LISTE PEUT ETRE :

▪ **DEPOSE DANS L'UN DES POINTS D'ACCUEIL DE L'ASSURANCE MALADIE**
(les adresses de nos points d'accueils sont consultables sur ameli.fr)

▪ **TRANSMIS PAR COURRIER A L'ADRESSE SUIVANTE :**

ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CS 60300
93018 BOBIGNY CEDEX